

ET L'UNATOS VA...

Elections professionnelles :

Après 6 ans d'existence,

L'UNATOS-FSU devient la 3^{ème} force syndicale des TOS et dépasse les 17 %.

Elle gagne 3079 voix, progresse de 4%, et atteint 13329 voix.

Elle remercie tous les personnels, ouvriers et de laboratoires qui, par leur vote, lui ont donné plus de force pour leurs revendications.

UNO-GMR
A
T
S



F.S.U.

Fédération
Syndicale
Unitaire

TRIMESTRIEL

AVRIL 2001
N° 42

JOURNAL
UNATOS FSU

SALARIALES

NON au plan Sapin,

**L'UNATOS FSU revendique 49 points
et 5% d'augmentation du point.**

**Sans cela, il ne peut y avoir de mesure
sérieuse sur les "bas salaires".**

Appel aux collègues ouvriers et labo pour devenir correspondant de régions ATOS

L'UNATOS expédie 2 REGIONS ATOS par établissement afin d'informer l'ensemble des personnels sur les questions intéressant les personnels ouvriers et labo.

Ces informations revendicatives, ministérielles ou juridiques leur permettent de mieux se défendre, de se rassembler pour faire progresser leur situation, pour s'opposer aux mauvais coups, pour construire un avenir pour les personnels.

Si votre établissement n'a pas de correspondant UNATOS, nous vous proposons de vous envoyer, pour l'ensemble des TOS de l'établissement les prochains n° de REGIONS ATOS

Madame,

Monsieur... (Nom, prénom)

Nom et adresse de l'établissement

.....

Je suis volontaire pour recevoir REGIONS ATOS et le diffuser et l'afficher auprès de mes collègues.

Date Signature

*A retourner au Secrétaire Académique de l'UNATOS
(voir adresse page 11)*



Gérard Aschieri, Secrétaire général de la FSU était en visite au Conseil National de l'UNATOS-FSU (CNU), le mardi 21 mars à Marseille. C'était aussi l'occasion de faire le bilan positif des élections

professionnelles de T.O.S. ou l'UNATOS enregistre la plus forte progression. Et évidemment, de renforcer le poids de la FSU pour défendre les revendications des personnels Ouvriers et Labo.

COMMUNIQUE DE PRESSE SOUTIEN A JOSE BOVE

CE syndicaliste a été en première ligne pour défendre les agriculteurs et en même temps pour défendre la qualité de l'alimentation contre la malbouffe.

Les actions qu'il a menées avec la confédération paysanne, spectaculaires, avaient pour but d'alerter l'opinion et les pouvoirs publics sur les dangers encourus par la production alimentaire asservie à des intérêts financiers peu soucieux de la santé et de la qualité des produits fournis aux consommateurs.

Les événements actuels concernant les productions de viande et plusieurs productions alimentaires lui ont malheureusement donné raison.

Les personnels T.O.S., en particulier à travers la revendication d'une restauration scolaire de qualité, de la reconnaissance de leur qualification, rejoignent ce combat pour l'intérêt de ces élèves.

C'est pourquoi l'UNATOS-FSU dénonce la menace judiciaire inique qui pèse sur JOSE BOVE, et sur la Confédération Paysanne.

Elle exprime son soutien à JOSE BOVE et exige que soit levée toute poursuite judiciaire à son encontre.

**Pour le secrétariat National de
l'UNATOS-FSU
Le secrétaire général
Georges POLI
Le 28 mars 2001**

Après les actions de janvier et de mars, les Fédérations doivent se consulter pour les suites à donner.

Pour sa part, l'UNATOS-FSU s'inscrit dans une demande d'action unitaire sur les salaires, mais souhaite élargir l'Union à la question de l'emploi, (postes), du temps de travail, brûlants pour les personnels TOS (ouvriers et labo).



On est de plus en plus nombreux, nombreuses pour crier assez fort

L'électrochoc tant attendu est sûrement en train de prendre corps chez les personnels ouvriers et de laboratoires.

Le succès remporté par l'UNATOS-FSU aux dernières élections professionnelles du 13 mars dernier est sans nul doute un événement important pour les personnels TOS, il crée les conditions pour une alternative revendicative durable et profonde.

Ce vote est une sanction pour les organisations syndicales qui n'ont pas cessé d'accompagner les mesures du ministère néfastes aux personnels ouvriers et de laboratoires (annualisation, qualification, mutualisation, EMOP, cuisine centrale etc ...). Dans le même temps, l'UNATOS-FSU devient la 3^e force syndicale des personnels TOS et connaît depuis sa création une progression constante à chaque élection alors que les organisations traditionnelles qui nous précèdent ne cessent de perdre et souvent de façon significative. C'est incontestablement la reconnaissance par les personnels de la justesse de nos analyses et de l'efficacité de nos actions pour les voir se réaliser.

Dans une période sociale où les grands groupes financiers ne reculent devant rien pour accroître de façon honteuse leurs profits (DANONE, MARKS & SPENCERS...) tous les salariés, privé ou public, sentent bien que nous sommes en état de légitime défense. Qu'il est désormais urgent d'organiser la riposte. Le gouvernement, le ministre de la Fonction Publique, le ministre de l'Education Nationale doivent sans attendre répondre à nos revendications exprimées en janvier et en mars par les grèves unitaires dans la Fonction Publique, pour les salaires, l'emploi, la réduction du temps de travail, les retraites.

A continuer à rester sourd à la demande des personnels TOS, le ministre LANG (battu à BLOIS) risque de voir l'avertissement s'accroître encore plus.

Dans nos établissements scolaires, les élèves ont aussi besoin de personnels TOS qualifiés, en nombre suffisant, mieux payés. Les valeurs de gauche de ce gouvernement sont donc interpellées pour remettre en accord les promesses et les actes. Les TOS peuvent s'interroger sur les capacités du ministre à apporter les réponses attendues par les personnels, et encore plus peut être à les construire avec leurs représentants.

Faut-il redire qu'il ne peut y avoir de réussite scolaire des jeunes sans l'adhésion et l'action de toute l'équipe éducative dont sont partie prenante les ATOS.

GEORGES POLI



SOMMAIRE

- 2 Actions de janvier et mars.
- 3 Editio.
- 4 Réduction du temps de travail.
- 5 Sondage sur les personnels non-enseignants.
- 6 Négociations salariales.
- 7-8-9 Comment calculer son salaire.
- 10 C.A.P.A. mode d'emploi.
- 11 Comment contacter les secrétaires académiques de l'UNATOS-FSU.
- 12-13 Résultats des élections professionnelles Ouvriers et Labo.
- 14-15 Comment adhérer à l'UNATOS-FSU.



Régions ATOS,

publication de l'UNATOS-FSU (personnels agents, techniques, ouvriers, et de service)

Directeur de publication :
Georges POLI

Rédacteur en chef : Pierre ASSANTE

Comité de rédaction :

P. ASSANTE - J. FIZZALA

P. VOLLE - E. OLIVIERI

Imprimerie : SEILPCA, 17, Cours
d'Estienne d'Orves 13001 Marseille
Tel. 04 91 57 75 00

UNATOS-FSU | 17, Rue Melchion,
13005, Marseille.

Tel. 04 95 08 11 33

Fax 04 95 08 11 34

CPPAP N° 4036 D 73 S

Dépôt légal 59 93

Prix du N° 10 F

REVENDEICATIONS

RTT : BAS LES MASQUES. REVENDIQUONS !!!

L'UNATOS a fait l'objet durant la campagne des élections professionnelles d'attaques aussi virulentes qu'injustifiées.

La plupart de ces attaques (nationales et/ou académiques) sont venues du Sgpen et, dans une moindre mesure du Snaen.

Il y aurait beaucoup à redire sur les méthodes mais nous préférons rester sur le terrain qui nous importe : les revendications des personnels.

Par delà les mensonges, les contre-vérités et parfois les injures dont l'UNATOS et ses responsables ont fait l'objet, il faut peut être réfléchir sur les motivations de tout cela.

L'UNATOS EXIGE DES GARANTIES AU MOINS EGALES A CELLES DU SECTEUR PRIVE.

L'UNATOS revendique pour les personnels la RTT et le retour à un horaire hebdomadaire sans annualisation ni décompte annuel.

Pour ce faire, nous prenons pour exemple la loi AUBRY pour le secteur privé
loi AUBRY

jours année	365
jours de repos	-104
jours fériés	-11
jours congés	-25
jours congés en plus	-24

pour suggestions spéciales

201 jours

Soit 40 semaines + 1 jour de travail

Nous proposons que la période de travail soit de 40 semaines et 1 jour que nous décomposons comme suit :

36 semaines entre le 1er septembre et le 30 juin

20 jours de permanences à 6h/jour à répartir sur les 5 périodes de vacances

Nous sommes dans une négociation. Il va de soi qu'à partir du moment où nous obtiendrons des garanties

- en matière d'emploi
- sur les horaires des personnels d'accueil
- sur un traitement équitable et identique pour toutes les filières ATOSS.

nous pouvons aller jusqu'à 41 semaines. Mais en aucun cas 43 semaines annualisées.

QUE VEULENT LES PERSONNELS ?

Majoritairement les personnels s'expriment pour une organisation du travail qui leur donne plus de temps libre qu'ils peuvent cumuler avec leurs congés.

Pas une heure ou un jour par ci par là et 43 semaines de présence.

Dans l'ensemble, les personnels sont prêts à augmenter le volume horaire, de manière fixe, pendant la présence des élèves, si cela leur donne plus de congés.

Pas pour de la flexibilité dans le cadre d'une annualisation qui leur enlève leur capacité de choix de récupération.

C'est le principe du 39hx43 s. transposé en 35h x 43s. qu'il faut abandonner.

Le danger du décompte annuel basé sur le 35h x 43s. est que la réduction du temps de travail ne se traduise pas par un gain de congés.

POURQUOI ?

L'annualisation (ou décompte annuel) introduit une notion de moyenne hebdomadaire flexible avec des semaines "hautes et basses" (+ de 35 heures et - de 35 heures) mais une présence de 43 semaines. Le multiplicateur (43) ne change pas, c'est seulement le taux horaire qui change.

ET COMBIEN DE SEMAINES DEVONS-NOUS TRAVAILLER ACTUELLEMENT ?...43

Si on garde 43 - RTT = 0 congé en plus

NOUS NE POUVONS PAS REVENDIQUER MOINS POUR LES TOS QUE POUR LE PRIVE

Car il ne faut pas oublier que l'on n'a pas les emplois pour compenser la RTT.

Il est évident que pour faire fonctionner les services, les administrations useront de tous les moyens contre les personnels que donne l'annualisation.

QUEL AVENIR POUR LE TEMPS DE TRAVAIL ?

Comme cela est dit plus haut, l'UNATOS est attaquée de toutes parts car elle refuse l'annualisation. Mais elle n'est pas seule, FO

refuse aussi l'annualisation. Et dans ce cas, pourquoi les autres forces syndicales TOS ne décideraient pas de nous rejoindre.

Faisons un peu d'histoire : en 1994 deux syndicats SNAEN FEN et CFDT signent l'annualisation. L'UNATOS, la CGT et FO, majoritaires en voix aux élections professionnelles, la rejettent 2000 : le SGPEN CGT rejoint le SNAEN et la CFDT dans le camp du soutien à l'annualisation.

QUI EST RESTE FIDELE AUX DEMANDES DES PERSONNELS ?

NOUVELLE DONNE SYNDICALE

Alors pourquoi ce choix de nos camarades CGT et pourquoi autant de gesticulations pour le justifier.

A nos yeux, c'est un choix de repli, de tentative de protection.

Aux élections professionnelles, la CGT est seconde, juste derrière le SNAEN. Pour garder cette 2ème place, ils ont choisi de s'en prendre au 3ème plutôt que d'essayer de mordre sur le 1er, y compris en reniant leur position d'avant.

QUELS ACCORDS LE SNAEN ET LE SGPEN CGT ONT-ILS PASSE ?

HISTOIRES DE DIVISION

L'UNATOS est porteuse des volontés des personnels. Ces derniers rejettent massivement l'annualisation.

NOUS N'ALLONS QUAND MEME PAS DIRE OUI QUAND LES PERSONNELS DISENT NON.

NOUS DEFENDONS LES REVENDEICATIONS DES PERSONNELS.

Les élections sont passées, les TOS ont choisi. Avec une progression de 4 % l'UNATOS confirme son audience auprès des personnels.

C'est avec la CGT que nous avons le plus de valeurs et de revendications communes. Nous souhaitons qu'ils se reprennent et viennent grossir les rangs de ceux qui refusent l'annualisation du temps de travail.

Tous ensemble, nous pouvons gagner.

Un chef de cuisine qui a mis ses compétences au service de la restauration scolaire donne ses premières impressions sur le sondage de la FSU

Il apparaît, dans le sondage SOFRES demandé par la FSU sur l'image des personnels non enseignants de l'EN, que les personnes interrogées sont globalement satisfaites du service public de l'EN, et que 90% des français nous connaissent.

La mission éducative des personnels est reconnue et prépondérante pour 84% des élèves.

Le service de demi-pension par contre, n'a qu'un taux moyen de satisfaction. 57% trouvent les menus attrayants. Seulement 50% sont satisfaits de la sécurité alimentaire. Le taux de satisfaction rapporté par les élèves à leurs parents est seulement de 42% des convives.



Sondage sur les personnels non enseignants

La FSU a commandé un sondage à la SOFRES sur les personnels ATOS.

Ce sondage est une première. La FSU a conscience de l'importance de l'opinion publique dans la bataille des personnels pour leurs revendications.

Il a été fait sur un échantillon de 1 000 personnes représentatives des français en général et des parents d'élèves en particulier.

Nous sommes à votre disposition pour vous apporter des informations sur le détail de ce sondage.

Sur ces aspects, vous trouverez un commentaire de Dominique Valadier ci-dessus.

N'oublions pas que 36% de personnels dépendent de l'existence de la demi-pension.

C'est un aspect essentiel pour notre emploi !

Cela semble normal: il faut prendre en compte les raisons psychologiques, les interdits, les obligations que génèrent un service d'hébergement.

L'accueil, les assistantes sociales, les personnels d'entretien et les infirmières sont des personnels très bien reconnus : 70% à 80% des personnes interrogées trouvent ce personnel indispensable.

Toujours au travers du sondage l'entretien des bâtiments est nécessaire et d'une grande importance au niveau de la sécurité.

Ce sondage est particulièrement intéressant il faut le prendre comme tel : il aplanit toutes les particularités, les spécificités de chacun, mais montre objectivement l'image des non-enseignants et leur action.

Un regret: il n'est nullement mentionné dans les taux de satisfaction. Si les restaurants scolaires étaient privés ou publics peut être que là il y a matière aussi à réfléchir.

A la question selon vous, le fait qu'un établissement scolaire ait son propre service de restauration, cela favorise-t-il ou pas spécialement :

des menus plus attrayants pour les élèves :

	ENSEMBLE DES FRANÇAIS	PARENTS D'ÉLÈVES
oui	57%	57%
non, pas spécialement	35%	38%
sans réponse	8%	5%
L'éducation au goût et à l'hygiène alimentaire		
oui	57%	58%
non, pas spécialement	57%	58%
sans réponse	9%	6%
Une meilleure qualité des menus, des ingrédients		
oui	56%	54%
non, pas spécialement	37%	42%
sans réponse	7%	4%
La sécurité alimentaire		
oui	51%	49%
non, pas spécialement	40%	46%
sans réponse	9%	5%

En conclusion cet outil d'évaluation n'est pas négatif bien au contraire par contre il faut améliorer notre image, on en a les moyens. Il faut prendre en compte dans notre motivation que l'industrie agroalimentaire privée, elle, a des moyens de communication à la hauteur des bénéfices qu'ils auraient si nous n'étions pas là.

Dominique VALADIER

Après les annonces du 12 avril, rien pour la Fonction Publique

Le Premier Ministre et le Ministre de la Fonction Publique restent sourds aux demandes exprimées par les fonctionnaires dans les mouvements de janvier et mars 2001. Même les mesures "bas salaires" annoncées dans la négociation par le ministre Sapin ne sont pas certaines d'aboutir. Les ministres se réunissent et les fonctionnaires pâtissent.

Les patrons peuvent dormir sur leurs deux oreilles. Ce ne sont pas les mesures annoncées qui remettront en cause la domination des puissances de l'argent. Au final, on trouve dans les énumérations à plusieurs reprises des mesures déjà en cours de mise en œuvre et des mesures déjà annoncées : la loi de modernisation sociale, la loi de démocratie locale, la prime pour l'emploi... La liste peut contenir des mesures inté-

ressantes, mais la portée de ces annonces reste limitée et suspendue au résultat des discussions à venir.

Ces propositions ne sont pas chiffrées pour la plupart d'entre elles et le cadrage budgétaire qui prévoit une très modeste augmentation des dépenses (+ 0,5 %) laisse planer le doute sur l'ampleur des mesures envisagées.

Dans cet exposé touffu, Matignon a voulu montrer que le carnet de commandes du gouvernement est rempli mais au-delà des effets d'annonce que reste-t-il des questions posées par les salariés ?

Le 17 avril prochain, le Premier Ministre assurera "le service après-vente", il devrait préciser un certain nombre de points qui demeurent pour l'instant très obscurs. A suivre...

GOVERNEMENT : DES ANNONCES DÉCEVANTES

L'ensemble de mesures annoncées à l'issue du séminaire gouvernemental semble loin de constituer la politique nouvelle indispensable pour répondre aux attentes. Un certain nombre de mesures qui peuvent être positives sont certes mises en perspective (effort pour les bas salaires, allocation pour les jeunes, mesures contre les licenciements...) mais leur contenu précis n'est pas défini et est renvoyé à des discussions ultérieures.

Il n'est toujours pas question d'une politique salariale ambitieuse pour les salariés du privé comme pour ceux du public.

Et les services publics semblent les grands oubliés, alors que leur rôle est indispensable pour le développement économique et social et pour la lutte

contre les inégalités et les exclusions. Les perspectives budgétaires annoncées ne permettront pas la politique de l'emploi public nécessaire pour répondre aux besoins ; rien n'est prévu pour permettre une réduction effective du temps et de la charge de travail qui est pourtant une des conditions de l'amélioration du service rendu ; rien n'est annoncé pour permettre une reprise des négociations salariales et répondre aux attentes des agents et aux besoins de recrutement à venir. Et les mesures attendues pour l'avenir des emplois-jeunes sont encore renvoyées à plus tard.

La FSU attend d'autres réponses et fera tout le nécessaire pour contribuer à les obtenir.

Paris, le 13 avril 2001

SALAIRES

Sur la question des salaires aussi, les personnels ont continué à apporter leur soutien à la position de l'UNAFOS.

Nous rappelons les principes qui sont les nôtres sur les salaires.

1) Le minimum de salaire ne doit pas être inférieur à 7500 F net.

2) Ce minimum représente l'augmentation de 5 % de la valeur du point d'indice et l'augmentation de 49 points du classement indiciaire du début de la catégorie C.

3) La répercussion de cette augmentation sur l'ensemble de la grille permettrait d'éviter l'écrasement indiciaire actuel qui enlève tout intérêt à concourir en OP, MO, AL, ATL, Tech, etc.

● L'illustration de cet écrasement est simple à démontrer : Autrefois, les salaires de début de la catégorie D représentaient 120 % du SMIC. Aujourd'hui, il faut régulièrement ajouter une indemnité compensatrice au début du C pour atteindre le SMIC.

Avant 98, il existait un écart de 61 % entre le salaire de début de carrière de l'échelle 2 et la fin de carrière de l'échelle 5.

Aujourd'hui, cet écart est tombé à 49 %. Et cela sans compter les mesures d'impôt qui, au niveau des revenus réels, peuvent ramener cet écart à 38 %.

● Il faut donc augmenter substantiellement les salaires de début et rétablir d'une façon raisonnable mais juste le gain dû à la qualification.

● Enfin, aucun écrasement de la grille ne doit conduire ni à une baisse du pouvoir d'achat, ni à l'annulation de la redistribution des fruits de la croissance pour les salariés.

Plusieurs propositions ont été faites par le ministre Sapin de la F.P., lors des négociations, qui se recourent à quelque chose près. Leur insuffisance a motivé l'appel à l'action du 22 mars par les 7 fédérations de fonctionnaires.

CALCULER SON SALAIRE

COMMENT CALCULER SON TRAITEMENT (à conserver)

Vous trouverez dans la page suivante le tableau de nos traitements.

La valeur du point d'indice annuel à compter du 1er décembre 2000 est de 335,86 frs.

Pour calculer votre traitement :

Ajouter les indemnités liées à la résidence (1)
à la situation familiale (2)
l'indemnité de sujétion spéciale
prime EMOP, NBI, etc...

Déduire la contribution exceptionnelle de solidarité : 1%. Sont exonérées les rémunérations inférieures à l'indice majoré **286 (8004,66 frs brut)**
la cotisation relative à la mutuelle (2,50%)
la CSG : 7,50 % sur 95% de la totalité des rémunérations
le Remboursement de la Dette Sociale (R.D.S.) : 0,5% sur 95% de la totalité des rémunérations.

(1) L'indemnité de résidence

de l'indice majoré 353 à 295 elle est de :	AU DESSUS L'INDICE 295 ⇒	ZONE 1 : 3% du salaire mensuel brut ZONE 2 : 1% du salaire mensuel brut
ZONE 1 : 247,69 frs ZONE 2 : 82,56 frs		

(2) Le supplément familial :

de l'indice majoré 353 à 448 il est de :	AU DESSUS L'INDICE 448 ⇒	ELEMENT fixe 15 F 70 F 100 F 30 F	ELEMENT proportionnel néant 3% trait. Brut 8% trait. Brut 6% trait. Brut
15 frs pour 1 enfant, 446,16 frs pour 2 enfants 1 103,10 frs pour 3 enfants 782,32 frs par enfant en plus			

INDICES AU 1^{er} DECEMBRE 2000

ÉCHELON	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
Contractuels 10 mois indice 252	253												
ECHELLE 2 : OEA 2e cl Agent tech labo 2e cl AST2	254	259	263	268	275	281	285	292	300	304	321		
ECHELLE 3 : OEA 1re cl, OP, AST 1, Aide labo, agent tech labo 1re cl	258	261	265	273	282	290	298	306	313	323	336		
ECHELLE 4 : Agent chef 1 cat, Ouvrier professionnel Principal Aide labo principal	262	269	275	285	295	303	313	322	333	343	350		
Maîtres ouvriers éch. 5 Aides Technique de laboratoire	268	273	283	294	304	314	323	335	347	359	378		
C+ : MOP et ATP	326	341	354	365	393	415							
Cat B : Filière ouvrière et labo Technicien classe normale	288	296	304	315	323	334	348	360	377	394	417	438	462
Technicien classe supérieure	332	355	378	398	419	442	464	488					
Technicien labo classe exceptionnelle	357	386	399	410	444	466	490	513					

GRILLE DES TRAITEMENTS AU 1^{er} DECEMBRE 2000

Indemnités, primes, etc... Voir page précédente						VALEUR DU POINT D'INDICE	335,86						
Corps et Grades (ECHELLES)						RETENUES MENSUELLES							
Techniciens (cat. B)	MOP, ATP (Nouvel espace indiciaire)	MO ATL (échelle 5)	AC 1 OPP, APL (échelle 4)	ORA 1 ASTI AgTL1 OP, AL (échelle 3)	OEA 1, AST2 AgTL2 (échelle 2)	indices majorés	Traitements bruts mensuels	Pension civile	*CSG remplaçant Sécurité Sociale	*RDS	TOTAL	Traitements après déduction pension civile et CSG et RDS*	Traitements en EURO
RETRAITES avec minimum pension à 25 années L17						208	5 821,58 F	0,00 F	360,94 F	29,11 F	390,05 F	5 431,53 F	828,03 F
CONTRACTUELLES						253	7 091,08 F	555,86 F	504,53 F	33,64 F	1 094,03 F	5 987,05 F	912,72 F
				1er éch.	254	7 309,00 F	558,05 F	506,52 F	33,77 F	1 098,34 F	6 010,66 F	916,32 F	
				1er éch.	257	7 395,00 F	564,65 F	512,50 F	34,17 F	1 111,32 F	6 081,68 F	927,15 F	
				2e éch.	258	7 521,00 F	566,84 F	514,50 F	34,30 F	1 115,64 F	6 105,36 F	930,76 F	
				2e éch.	259	7 649,00 F	569,04 F	516,49 F	34,43 F	1 119,96 F	6 129,04 F	934,37 F	
				2e éch.	261	7 764,01 F	573,43 F	520,47 F	34,70 F	1 128,60 F	6 176,31 F	941,57 F	
				1er éch.	262	7 932,01 F	575,63 F	522,47 F	34,83 F	1 132,93 F	6 189,98 F	945,18 F	
				3e éch.	263	7 940,01 F	577,63 F	524,46 F	34,96 F	1 137,25 F	6 225,66 F	948,79 F	
				3e éch.	265	7 416,91 F	582,72 F	528,45 F	35,23 F	1 145,90 F	6 271,01 F	956,01 F	
				4e éch.	268	7 500,43 F	588,81 F	534,43 F	35,63 F	1 158,87 F	6 341,96 F	966,83 F	
				2e éch.	269	7 528,83 F	591,01 F	536,43 F	35,76 F	1 161,20 F	6 363,63 F	970,43 F	
				3e éch.	273	7 690,83 F	599,80 F	544,41 F	36,29 F	1 180,50 F	6 469,33 F	984,87 F	
				3e éch.	275	7 696,83 F	604,20 F	548,40 F	36,36 F	1 189,16 F	6 507,67 F	992,09 F	
					277	7 752,73 F	608,59 F	552,38 F	36,83 F	1 197,80 F	6 554,95 F	999,30 F	
					278	7 780,73 F	610,78 F	554,38 F	36,96 F	1 202,12 F	6 578,63 F	1 002,91 F	
					281	7 864,73 F	617,38 F	560,36 F	37,36 F	1 215,30 F	6 649,65 F	1 013,73 F	
				5e éch.	282	7 892,73 F	619,58 F	562,36 F	37,49 F	1 219,43 F	6 673,37 F	1 017,34 F	
				3e éch.	283	7 938,66 F	621,77 F	564,35 F	37,62 F	1 223,74 F	6 696,92 F	1 020,94 F	
					284	7 948,66 F	623,96 F	566,34 F	37,76 F	1 228,06 F	6 720,60 F	1 024,55 F	
				4e éch.	285	7 976,66 F	626,16 F	568,34 F	37,89 F	1 232,39 F	6 744,27 F	1 028,16 F	
					287	8 032,66 F	630,56 F	572,33 F	38,16 F	1 241,05 F	6 791,61 F	1 035,37 F	
				1er éch.	288	8 060,66 F	632,76 F	574,32 F	38,29 F	1 245,37 F	6 815,29 F	1 038,98 F	
					290	8 116,58 F	637,15 F	578,31 F	38,55 F	1 254,01 F	6 862,57 F	1 046,19 F	
					292	8 172,48 F	641,54 F	582,30 F	38,82 F	1 262,66 F	6 909,92 F	1 053,41 F	
					293	8 200,48 F	643,74 F	584,29 F	38,95 F	1 266,98 F	6 933,60 F	1 057,02 F	
				4e éch.	294	8 228,48 F	645,94 F	586,29 F	39,09 F	1 271,32 F	6 957,26 F	1 060,63 F	
				5e éch.	295	8 256,48 F	648,14 F	588,28 F	39,22 F	1 275,64 F	6 980,94 F	1 064,24 F	
				2e éch.	296	8 284,48 F	650,33 F	590,28 F	39,35 F	1 279,96 F	7 004,62 F	1 067,85 F	
					298	8 340,39 F	654,72 F	594,26 F	39,62 F	1 288,60 F	7 051,90 F	1 075,06 F	
					300	8 396,30 F	659,12 F	598,25 F	39,88 F	1 297,25 F	7 099,23 F	1 082,27 F	
					302	8 452,20 F	663,52 F	602,24 F	40,15 F	1 305,91 F	7 146,59 F	1 089,49 F	
				6e éch.	303	8 480,20 F	665,71 F	604,24 F	40,28 F	1 310,23 F	7 170,27 F	1 093,10 F	
				5e éch.	304	8 508,20 F	667,91 F	606,22 F	40,41 F	1 314,54 F	7 193,87 F	1 096,70 F	
					306	8 564,11 F	672,30 F	610,21 F	40,68 F	1 323,19 F	7 241,22 F	1 103,92 F	
					312	8 732,33 F	685,48 F	622,18 F	41,48 F	1 349,14 F	7 383,19 F	1 125,56 F	
				7e éch.	313	8 760,33 F	687,68 F	624,17 F	41,61 F	1 353,46 F	7 406,87 F	1 129,17 F	
				6e éch.	314	8 788,33 F	689,88 F	626,17 F	41,74 F	1 357,79 F	7 430,54 F	1 132,78 F	
				4e éch.	315	8 816,33 F	692,08 F	628,16 F	41,88 F	1 362,12 F	7 454,21 F	1 136,39 F	
					317	8 872,23 F	696,47 F	632,15 F	42,14 F	1 370,76 F	7 501,57 F	1 143,61 F	
					321	8 984,23 F	705,26 F	640,13 F	42,68 F	1 388,07 F	7 596,18 F	1 158,03 F	
				8e éch.	322	9 012,23 F	707,46 F	642,12 F	42,81 F	1 392,39 F	7 619,86 F	1 161,64 F	
				5e éch.	323	9 040,23 F	709,65 F	644,12 F	42,94 F	1 396,71 F	7 643,54 F	1 165,25 F	
				1er éch.	326	9 124,16 F	716,24 F	650,10 F	43,34 F	1 409,68 F	7 714,48 F	1 176,06 F	
					332	9 282,16 F	729,43 F	662,07 F	44,14 F	1 435,64 F	7 856,52 F	1 197,72 F	

Echelons

CALCULER

Echelons	1 ^{er} éch.		333	9 350,08 F	733,62 F	664,06 F	44,29 F	1 439,95 F	7 880,13 F	1 201,33 F		
			334	9 348,08 F	733,82 F	666,06 F	44,40 F	1 444,27 F	7 903,81 F	1 204,93 F		
		8 ^e éch.		335	9 376,08 F	736,02 F	668,05 F	44,54 F	1 448,61 F	7 927,47 F	1 208,93 F	
			11 ^e éch.		336	9 404,08 F	738,22 F	670,04 F	44,67 F	1 452,93 F	7 951,15 F	1 212,15 F
				337	9 432,08 F	740,41 F	672,04 F	44,80 F	1 457,25 F	7 974,83 F	1 217,75 F	
		2 ^e éch.		341	9 544,08 F	749,20 F	680,01 F	45,33 F	1 474,54 F	8 089,46 F	1 230,18 F	
			10 ^e éch.		343	9 600,08 F	753,60 F	684,00 F	45,60 F	1 484,20 F	8 116,80 F	1 237,40 F
				346	9 684,08 F	760,19 F	689,99 F	46,00 F	1 496,18 F	8 187,43 F	1 248,73 F	
			9 ^e éch.		347	9 711,91 F	762,38 F	691,97 F	46,13 F	1 500,48 F	8 211,43 F	1 251,82 F
		7 ^e éch.		348	9 739,91 F	764,58 F	693,97 F	46,26 F	1 504,81 F	8 235,10 F	1 255,43 F	
			11 ^e éch.		350	9 795,91 F	768,97 F	697,96 F	46,53 F	1 513,46 F	8 282,43 F	1 262,65 F
				354	9 907,83 F	777,76 F	705,93 F	47,06 F	1 530,75 F	8 377,08 F	1 277,08 F	
		3 ^e éch.		355	9 935,83 F	779,96 F	707,93 F	47,20 F	1 535,09 F	8 400,74 F	1 280,68 F	
				356	9 963,83 F	782,16 F	709,92 F	47,33 F	1 539,41 F	8 424,43 F	1 284,29 F	
				357	9 991,83 F	784,35 F	711,92 F	47,46 F	1 543,73 F	8 448,10 F	1 287,90 F	
			10 ^e éch.		359	10 047,83 F	788,75 F	715,91 F	47,73 F	1 552,39 F	8 495,44 F	1 295,12 F
				360	10 075,83 F	790,95 F	717,90 F	47,86 F	1 556,71 F	8 519,12 F	1 298,73 F	
		4 ^e éch.		365	10 215,75 F	801,93 F	727,87 F	48,52 F	1 578,32 F	8 637,43 F	1 316,77 F	
				368	10 299,66 F	808,52 F	733,85 F	48,92 F	1 591,29 F	8 708,37 F	1 327,58 F	
				372	10 411,66 F	817,31 F	741,83 F	49,46 F	1 608,60 F	8 803,06 F	1 342,02 F	
		9 ^e éch.		377	10 551,58 F	828,29 F	751,80 F	50,12 F	1 630,21 F	8 921,37 F	1 360,05 F	
			11 ^e éch.		378	10 579,58 F	830,49 F	753,80 F	50,25 F	1 634,54 F	8 945,04 F	1 363,66 F
				379	10 607,58 F	832,69 F	755,79 F	50,39 F	1 638,87 F	8 968,71 F	1 367,27 F	
				383	10 719,50 F	841,48 F	763,76 F	50,92 F	1 656,16 F	9 085,14 F	1 381,70 F	
				386	10 803,50 F	848,07 F	769,65 F	51,32 F	1 669,14 F	9 134,36 F	1 392,52 F	
		5 ^e éch.		393	10 999,41 F	863,45 F	783,71 F	52,25 F	1 699,41 F	9 300,00 F	1 417,78 F	
				394	11 027,41 F	865,65 F	785,70 F	52,38 F	1 703,73 F	9 323,68 F	1 421,39 F	
				396	11 083,41 F	870,04 F	789,69 F	52,65 F	1 712,38 F	9 371,03 F	1 428,60 F	
				398	11 139,33 F	874,43 F	793,68 F	52,91 F	1 721,02 F	9 418,31 F	1 435,81 F	
				399	11 167,33 F	876,63 F	795,67 F	53,04 F	1 725,34 F	9 441,99 F	1 439,42 F	
		6 ^e éch.		415	11 615,16 F	911,79 F	827,88 F	55,17 F	1 794,54 F	9 820,62 F	1 497,14 F	
				417	11 671,16 F	916,18 F	831,57 F	55,44 F	1 803,19 F	9 867,97 F	1 504,36 F	
		11 ^e éch.		419	11 727,08 F	920,57 F	835,55 F	55,70 F	1 811,82 F	9 915,26 F	1 511,57 F	
				420	11 755,08 F	922,77 F	837,55 F	55,84 F	1 816,16 F	9 938,92 F	1 515,18 F	
		12 ^e éch.		438	12 258,91 F	962,32 F	873,45 F	58,23 F	1 894,00 F	10 364,91 F	1 580,12 F	
				442	12 370,83 F	971,11 F	881,42 F	58,76 F	1 911,29 F	10 459,54 F	1 594,55 F	
				444	12 426,83 F	975,50 F	885,41 F	59,03 F	1 919,94 F	10 506,89 F	1 601,77 F	
				447	12 510,75 F	982,09 F	891,39 F	59,43 F	1 932,91 F	10 577,84 F	1 612,58 F	
				448	12 538,75 F	984,29 F	893,39 F	59,56 F	1 937,24 F	10 601,51 F	1 616,19 F	
				452	12 650,75 F	993,08 F	901,37 F	60,09 F	1 954,54 F	10 696,21 F	1 630,61 F	
		13 ^e éch.		462	12 930,58 F	1 015,05 F	921,30 F	61,42 F	1 997,77 F	10 932,81 F	1 666,70 F	
				464	12 986,58 F	1 019,44 F	925,29 F	61,69 F	2 006,42 F	10 980,16 F	1 673,91 F	
				466	13 042,58 F	1 023,84 F	929,28 F	61,95 F	2 015,07 F	11 027,51 F	1 681,13 F	
				488	13 689,33 F	1 072,17 F	973,16 F	64,88 F	2 110,21 F	11 548,12 F	1 760,59 F	
				490	13 714,25 F	1 076,56 F	977,14 F	65,14 F	2 118,84 F	11 595,41 F	1 767,71 F	
				513	14 358,06 F	1 127,10 F	1 023,01 F	68,20 F	2 218,31 F	12 139,69 F	1 850,68 F	

*** C.S.G. et R.D.S. : ces colonnes n'indiquent que les retenues sur le traitement BRUT**

**Si vous touchez l'indemnité de résidence, la N.B.I. etc...
Elles sont aussi assujetties à la C.S.G. et à la R.D.S. (voir page précédente)**

LES INSTANCES PARITAIRES

DES ELUS DANS CHAQUE CORPS DES CAP ACADEMIQUES ET NATIONALES

LES CAP ACADEMIQUES

Elles émettent un avis sur tout ce qui concerne la carrière des fonctionnaires : notations, mutations, avancement, détachement, titularisation ou renouvellement de stage, formation professionnelle et continue, discipline et comités médicaux.

C'est dire toute l'importance pour les fonctionnaires d'avoir les meilleurs élus face à l'administration. En effet, au cours d'une CAP, la position arrêtée par l'autorité hiérarchique est le résultat des rapports de force qu'auront réussi à créer l'UNATOS et ses élus.

LES CAP NATIONALES

Elles sont compétentes pour la catégorie B (Techniciens) de la filière ouvrière et de laboratoire. Il est important d'y avoir des élus même si elles ne sont pas utilisées pour la catégorie C (sauf si une CAP académique se déclare incompétente).



Gilles Jarniac, S.A. Clermont-Ferrand.

UTILISER LA PARITE

Pour tout ce qui est du ressort des CAP académiques, vous pouvez faire appel à un commissaire paritaire UNATOS correspondant à votre corps

ou au secrétaire académique qui prendra votre dossier en charge.

Vous avez demandé une mutation académique :

- prenez contact avec la section académique UNATOS

- adressez une photocopie de votre dossier complet

- vous pourrez, avec les élus UNATOS, vérifier tous les paramètres de votre dossier (points, ancienneté et autres).

Ceci vous met à l'abri des erreurs (toujours possibles) ou des " oublis ".

Le commissaire paritaire peut apporter, au cours de la CAPA des précisions ou des confirmations.

EN OPERANT DE CETTE MANIERE, vous mettez toutes les chances de votre côté.

Vous avez demandé une mutation inter académique :

L'UNATOS, forte de sa présence nationale, est dans ce cadre aussi à votre service.

Le Secrétaire Académique de votre région peut prendre contact et vous mettre en relation avec les structures UNATOS de l'académie dans laquelle vous voulez muter.

D'autres exemples :

Notation

C'est un terrain de prédilection de l'action du commissaire paritaire UNATOS, il vous défendra directement en CAPA et peut présenter vos arguments.

Liste d'aptitude

Chaque académie peut avoir des barèmes différents, le commissaire paritaire participe à leur élaboration ou peut en demander des modifications. Il est garant de l'impartialité et vous informe de la teneur des résultats.

LES REGLES DE LA PARITE

Une des forces de l'UNATOS a été de rompre avec les petits arrangements.

Un élu UNATOS est garant du respect de l'équité, de la confidentialité.



Brigitte Lichebon, commissaire paritaire, Clermont-Ferrand.

TOUT SE PASSE DANS LA COMMISSION

La préparation de votre dossier est importante, la décision finale quelque soit le sujet (mutation, notation, etc) est prise en CAP et pas un mois avant.

Hier encore, il était monnaie courante de rencontrer des " élus " qui pouvaient, moyennant votre adhésion, soit vous divulguer les résultats avant la commission, soit pour donner un " petit coup d'ascenseur ".

La place que vous avez donné aux élus UNATOS et les valeurs que nous défendons ont considérablement réduit ces pratiques

Site UNATOS-FSU :
www.unatos.fr

Les secrétaires académiques de l'UNATOS

AIX MARSEILLE

POLI Georges
UNATOS FSU 17, rue Melchion
13005 MARSEILLE
Tél : 04 95 08 11 33
Fax : 04 95 08 11 34

AMIENS

DAMIANI Roberto
60, rue Victor-Hugo
80440 BOVES
Tél : 03 22 82 37 47
Fax : 03 22 09 35 52

BESANÇON

CAMP François
FSU 25 - 24, place Marulaz
25000 BESANÇON
Tél : 03 81 81 87 55
Fax : 03 81 81 23 04

BORDEAUX

FERRETTI Daniel
UNATOS FSU - 17, rue Melchion
13005 MARSEILLE
Tél : 04 95 08 11 33
Fax : 04 95 08 11 34

CAEN

GROLLEAU Jean-Pierre
FSU 14 - 85, rue de l'Oratoire
14000 CAEN
Tél : 06 14 39 38 69
Fax : 02 31 52 27 50

CLERMONT-FERRAND

JARNIAC Gilles
FSU 63 - Maison du Peuple
29, rue Gabriel Péri
63000 CLERMONT-FERRAND
Tél : 04 73 36 09 62
Fax : 04 73 31 45 73

CORSE

MONDOLONI Laurent
Centre Syndical J. Martinelli
Imm. Beaulieu, avenue Kennedy
20190 AJACCIO
Tél./Fax : 04 95 20 81 42

CRETEIL

DAUPRAT Marie-Françoise
FSU 93 - Place de la Libération
93012 BOBIGNY Cedex
Tél : 01 48 96 36 96
Fax : 01 48 96 36 80

DIJON

CANON Christine
FSU 21 - 45, rue Parmentier
21000 DIJON
Tél : 03 80 70 14 47
Fax : 03 80 71 54 00

GRENOBLE

VICTOR Catherine
FSU 26 - Maison des Syndicats
7, rue Bizet
26000 VALENCE
Tél./Fax : 04 75 78 03 26

GUADELOUPE

CIMIA Claudie
FSU 2108 Cap MOEDE Grand Camp
97142 ABYMES
Tél : 0 590 90 29 42
Fax : 0 590 21 67 40

GUYANE

HO BING HUANG André
FSU Mont Lucas Bt GC 37
97000 CAYENNE
Tél : 0 594 30 05 69
Fax : 0 594 38 36 58

LILLE

RATIER Thérèse
FSU 59 - 38, boulevard Van Gogh
59650 VILLENEUVE-D'ASCQ
Tél : 03 20 61 08 22
Fax : 03 20 86 88 67

LIMOGES

MAGAL Jean-Pierre
FSU 87 - 289 av. A. Dutreix
87000 LIMOGES
Tél./Fax : 05 55 02 60 13

LYON

VERNOUX Laurence
FSU 69 - 205, place Guichard
69003 LYON
Tél : 04 78 71 72 24
Fax : 04 78 60 04 51

MARTINIQUE

FSU - Rte des Religieuses
Cité Bon Air
97200 FORT DE FRANCE
Tél : 05 96 63 63 27
Fax : 05 96 71 89 43

MONTPELLIER

FESQUET Denis
FSU 30 - 26 bis, rue Bec-de-lièvre
30900 NIMES
Tél./Fax : 04 66 36 63 57

NANCY METZ

JEANRONT Marie-José
FSU 57 - 3, rue Gambetta
57000 METZ
Tél./Fax : 03 87 65 33 73

NANTES

JAMET Jean Yves
FSU 53 - place Hardy-de-Lévaré
53000 LAVAL
Tél : 02 43 53 54 60
Fax : 02 43 53 54 75

NICE

SOURRIBES Solange
FSU 06 - 91, route de Turin
06300 NICE
Tél : 04 92 00 02 00
Fax : 04 93 55 24 24

ORLEANS-TOURS

THEURIER Joël
FSU 45 - 10, rue Molière
45000 ORLEANS
Tél : 02 38 78 00 65
Fax : 02 38 78 00 61

PARIS

PEDRONO Georges
SNEP - 76, rue des Rondeaux
75020 PARIS
Tél : 01 44 62 05 24
Fax : 01 43 66 72 63

POITIERS

OGER Marie-Odile
FSU 16 - Le Nil 138 Rte de Bordeaux
16000 ANGOULEME
Tél : 05 45 92 65 65/05 45 38 49 58
Fax : 05 45 94 74 62

REIMS

DARME Maryvonne
FSU 51 - 15, rue de la Paix
51100 REIMS
Tél : 03 26 88 45 16
Fax : 03 26 79 12 98

RENNES

LE NAGARD Pascal
FSU 22 - 18, rue de Brest
22000 SAINT-BRIEUC
Tél : 02 96 61 60 85
Fax : 02 96 62 34 39

LA REUNION

PICARD Christian'
FSU - OLYMPIADES VI
34, rue L.-Lagrange - B P. 279
97494 SAINTE-CLOTILDE Cedex
Tél./Fax : 02 62 46 61 96

ROUEN

LEBROT Jean-Louis
FSU 76 - 4, rue Louis-Poterat
76100 ROUEN
Tél : 02 35 03 34 50
Fax : 02 32 18 67 40

STRASBOURG

KRAY Gérard
FSU 68 -
19, boulevard Alfred-Wallack
68100 MULHOUSE
Tél : 03 89 64 16 61
Fax : 03 89 65 19 61

TOULOUSE

SERVAT Alain
FSU 31 - 3, chemin du Pigeonnier
de la Cépière - Bt C
31000 TOULOUSE
Tél : 05 61 43 60 64/ 05 61 40 73 07
Fax : 05 61 43 60 69

VERSAILLES

BUCHET Mauricette
FSU 91 - 12, place des Terrasses-de-
l'Agora
91000 EVRY
Tél : 01 69 36 99 81
Fax : 01 60 77 97 73

CROUS

MOUADHEN Adrien
UNATOS FSU - 17, rue Melchion
13005 MARSEILLE
Tél : 04 95 08 11 33
Fax : 04 95 08 11 34

SUPERIEUR

SAIDI Pierre
IUT de REIMS
Tél./Fax : 03 26 77 97 96

PTL

ASSANTE Pierre
UNATOS FSU siège de MARSEILLE
17, rue Melchion
13005 MARSEILLE

Le syndicalisme de terrain est gagnant !

L'UNATOS, au sein de la FSU, est présente aux élections professionnelles depuis 1995. Elle veut faire vivre un syndicalisme de terrain qui met en œuvre les revendications dans lesquelles les personnels se reconnaissent. Avec un gain de 3 079 voix et une progression de 3,84% elle démontre de son influence.

Merci à tous les électeurs qui nous ont renouvelé leur confiance et à ceux, toujours plus nombreux qui nous ont désigné comme porteur d'un syndicalisme en évolution qui incarne leurs aspirations.

La réduction du temps de travail, c'est une des préoccupations des personnels. L'UNATOS a dénoncé une attitude simpliste qui consistait à faire de la surenchère sur la baisse du volume de l'horaire annuel pour ne pas s'attaquer au problème de fond : les méfaits de l'annualisation sur les conditions de travail. Négocier une approche différente basée sur une souplesse en délimitant 2 horaires, celui en présence des élèves et celui hors présence des élèves. Tout travail supplémentaire devant être récupéré. Concrétiser la réduction du temps de travail en diminuant la période travaillée. Voici quelques-unes des lignes directrices de notre position.

Les élections en chiffres

CAPN l'UNATOS obtient :

13 329 voix - 17,18 % des votes

Evolution entre 98 et 2001

Un gain de 3 079 voix soit une progression de + 3,84 %

UNSA perd 2 202 voix soit -3,19 %

CGT perd 163 voix soit -0,47 %

CFDT perd 339 voix soit -0,51 %

FO gagne 257 voix soit +0,19 %

CFTC perd 256 voix soit -0,34 %

Les actions fédérales : l'UNATOS avec la FSU a su être à l'initiative d'actions unitaires sur les problèmes des retraites et des salaires. Quelques détracteurs stériles voudraient faire croire aux personnels que la FSU comme l'UNATOS c'est que des profs ! Cultiver l'opposition entre profs et les agents c'est bon, ni pour les uns, ni pour les autres. Dire que quelquefois les avis diffèrent : certes ! Mais cela permet à chacun de pro-

gresser... L'UNATOS participe à vie fédérale est restée souveraine dans les positions qu'elle prend. Elle trouve dans la 1ère fédération de l'Education Nationale de quoi donner plus de force à ses revendications.

Le syndicalisme de terrain : c'est ce qui est le plus long à mettre en place. L'UNATOS fonctionne sur la base de ses seuls militants. Quelques heures de décharge de service, et voilà un OP, un OEA, un labo qui dans le cours de l'heure d'info syndicale rencontre ses collègues dans les établissements, discute de ses problèmes et les informe de leurs droits. C'est ce réseau d'hommes et de femmes motivés qui fait le syndicat. C'est l'occasion de les remercier de leur travail et de leur investissement. Là où il fait défaut l'UNATOS a du mal à établir sa représentativité. Alors qu'attendez vous pour vous motiver ?

Tableau récapitulatif des résultats CAPN

C.A.P.N. - 13 MARS 2001 - totalisation par catégorie												
	insc.	vol.	b/nul	exp.	UNATOS-FSU	CFDT	CGT	UNSA	FO	CGC-CFTC	CSEN	SPLEN
OEA	64 321	53 473	4 133	49 340	8 884	3 522	13 092	15 552	7 537	443	310	
OP	21 871	18 810	1 568	17 242	2 801	1 245	4 741	6 059	2 285		111	
MO	7 532	6 723	493	6 230	1 013	406	1 539	2 571	701			
ASEE	416	321	26	295	42	18	85	112	38			
AST												
THEN	135	102	6	96			38	58				
AGTL	628	469	39	430	43	27	83	113	47			117
AL	3 816	3 107	148	2 959	406	83	525	622	251	28		1 044
ATL	1 048	861	28	833	108	22	124	163	66	16		334
THL	273	186	8	178	32		23	20	7			96
total ouvriers	94 275	79 429	6 226	73 203	12 740	5 191	19 495	24 352	10 561	443	421	
%		84,25 %			17,40 %	7,09 %	26,63 %	33,27 %	14,43 %	0,61 %	0,58 %	
total labo	5 765	4 623	223	4 400	589	132	755	918	371	44		1 591
%		80,19 %			13,39 %	3,00 %	17,16 %	20,86 %	8,43 %	1,00 %		36,16 %
total gen	100 040	84 052	6 449	77 603	13 329	5 323	20 250	25 270	10 932	487	421	1 591
%		84,02 %			17,18 %	6,86 %	26,09 %	32,56 %	14,09 %	0,63 %	0,54 %	2,05 %

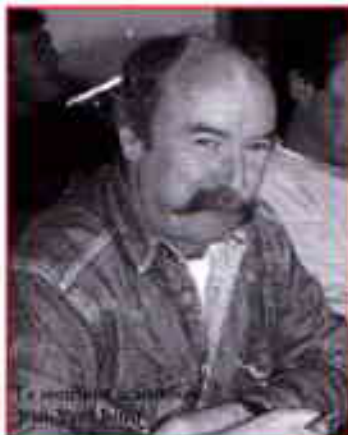
PROFESSIONNELLES

Des résultats en direct des académies

Nantes

CAPN 10,23 % - 362 voix
Evolution 98 - 2001
+ 1,58 % et un gain de 66 voix

Notre résultat aux élections professionnelles n'est pas dû au fruit du hasard. Les collègues de l'académie de NANTES ont su choisir un syndicat démocratique. Avec eux, sur une amplitude de six années, nous avons obtenu notre premier siège dans le corps des OEA. La confiance que nos collègues nous apportent est un encouragement vers l'avenir. Avec eux, nous devons continuer leurs défenses et démocratiser nos corporations. Les ATOS sont porteurs de vrais changements, ils veulent améliorer leurs métiers et leurs conditions de travail, alors il est normal qu'ils se retrouvent dans l'UNATOS-FSU.



Aix - Marseille

CAPN : 50,08 % - 1535 voix
Evolution 98 - 2001 :
+10,28 % et un gain de 266 voix

Avec 50,08 % l'UNATOS-FSU a la majorité absolue et obtient ainsi 60 % des sièges. C'est la reconnaissance par les personnels de l'académie d'Aix-Marseille de l'efficacité, du dynamisme des élus de l'UNATOS-FSU ainsi que ses propositions sur le temps de travail, sur les salaires et sur l'emploi.

Dijon

CAPN : 23,32 % - 562 voix
Evolution 98 - 2001
+ 4,81 % et un gain de 128 voix



L'UNATOS-FSU dans l'académie de DIJON remporte une victoire bien méritée. Le travail de longue haleine des camarades militants, des syndiqués eux-mêmes et bien entendu des électeurs qui nous ont fait confiance, ont placé notre organisation en 2ème position sur le plan académique. Avec une presse syndicale régulière, riche de renseignements propres à nos catégories de personnel. Cette expression de l'UNATOS fut quelquefois critiquée par les autres organisations syndicales, peut être parce qu'elle dérangeait. Lors des visites d'établissements, on s'aperçoit que l'ensemble des personnels expriment leurs inquiétudes sur les problèmes liés à l'annualisation. C'est aussi le souci de l'UNATOS de combattre ce principe. Nous sommes les seuls à le remettre en cause et cela a compté pour les personnels.

Grenoble



CAPN 25,68 % - 922 voix
Evolution 98 - 2001 :
+ 7,04 % et un gain de + 289 voix

L'académie de Grenoble enregistre une progression très importante. C'est certainement du fait d'un gros travail de fond sur le terrain. Au niveau académique nous sommes la 3ème force syndicale, très près derrière l'UNSA et la CGT. Sur les départements de la Savoie et de la Drôme nous sommes les 1er. Les labos ont fait un score très important dans notre académie : ils sont 2ème derrière le SPLEN. Nous avons encore un fort potentiel de progression car nous avons eu 3 votes UNATOS pour un syndiqué.

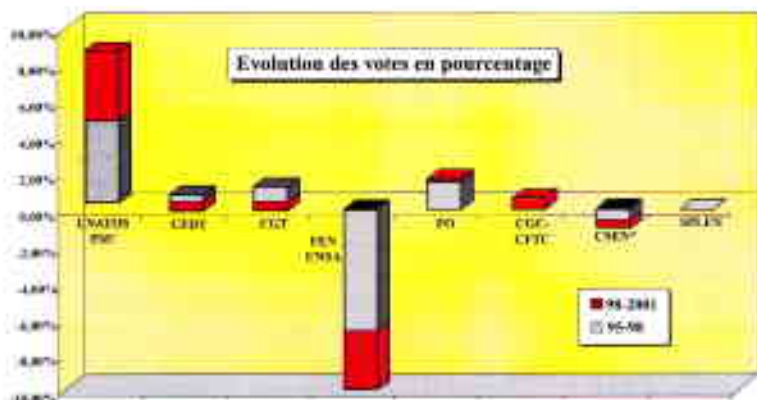
Rouen

CAPN 29,76% - 783 voix
Evolution 98 - 2001
+ 8,57 % et un gain de 276 voix

Voici les points importants de notre activité syndicale :

La visite périodique des établissements afin de répondre à l'attente de chaque agent et être l'organisation (collective) représentante des TOS face à l'administration. Avec si possible la mise en place d'un responsable UNATOS par établissement. **La presse** : un journal académique tous les 2 mois, afin de traduire auprès des adhérents l'activité syndicale en donnant compte rendu de toutes les démarches : groupe de travail, intervention CAPA, Comité Technique Paritaire, note de service, etc... Un journal généraliste par trimestre vers l'ensemble des établissements.

Un suivi fort des contractuel(le)s auprès du service du rectorat tout au long de l'année, et remise d'un dossier à tous les personnels lors de la commission d'affectation des reçus du concours PERBEN.



Ce graphique permet de visualiser :
 >> dans sa partie supérieure les organisations qui gagnent des voix
 >> dans sa partie inférieure celles qui en perdent.
 Et ce au cours des 2 derniers scrutins de mars 1998 et mars 2001.

ADHESION

Prélèvement Automatique de Cotisation

FICHE DE RENSEIGNEMENTS A REMPLIR, DECOUPER ET A NOUS RETOURNER
à UNATOS - FSU - 17, rue Melchion - 13005 MARSEILLE

NOM Mme, Mlle, Mr : _____
PRENOM : _____
ADRESSE : _____

GRADE : _____
ECHELON : _____
SPECIALITÉ : _____

COLLEGE / LYCEE / LEP (entourer la mention utile)
NOM & ADRESSE DE L'ETABLISSEMENT : _____

DEMANDE DE PRELEVEMENT

Par la présente, je demande à l'organisme ci-dessous, et sauf instruction contraire de ma part lui parvenant en temps utile, de faire prélever en sa faveur les sommes que je lui devrai. En cas de non exécution, j'en serais avisé par ses soins.

CREDIT MUTUEL
N° EMETTEUR NATIONAL 398298
N° EMETTEUR INTERNE 161209

ORGANISME :
UNION NATIONALE ATOS
DE L'EDUCATION NATIONALE
17, RUE MELCHION - 13005 MARSEILLE

DATE DU PREMIER PRELEVEMENT : _____ / _____ / 20____
PERIODICITE MENSUELLE LE 28 DE CHAQUE MOIS

MONTANT DU PREMIER PRELEVEMENT : _____ (voir tarif page 15)

DATE :

SIGNATURE :

JOINDRE **OBLIGATOIREMENT** UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE OU POSTAL

AUTORISATION
DE PRELEVEMENT

J'autorise l'Etablissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si la situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par l'organisme créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Etablissement teneur de mon compte. Je réglerai le différent directement avec l'organisme créancier.

N° NATIONAL D'EMETTEUR
398298

NOM, PRENOMS ET ADRESSE DU TITULAIRE

Monsieur Madame Mademoiselle
Nom, Prénom : _____
Adresse : _____

CODE POSTAL : _____ VILLE : _____

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

étab _____ Guichet _____ N° de compte _____ clé RIB _____
codes _____

ORGANISME CREANCIER

CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL MEDITERRANEEN
C.F.C.M.M.
494, avenue du Prado - 13008 Marseille
Pour le compte de UNION NATIONALE ATOS

NOM ET ADRESSE DE L'ETABLISSEMENT
TENEUR DU COMPTE A DEBITER

Nom _____
Adresse _____

CODE POSTAL : _____ VILLE : _____

DATE :

SIGNATURE :

SE SYNDIQUER, OUI, MAIS POURQUOI ?

Se syndiquer est un geste fort, car les personnels ne peuvent plus ignorer l'impact des syndicats dans leur vie professionnelle, les syndicats sont de toutes les batailles. Lorsque l'on négocie au plus au point, que ce soit en matière de salaire, réduction du temps de travail, qualification, retraite, ce sont bien les syndicats qui y vont !

Se syndiquer est un geste fort mais encore faut-il choisir le bon syndicat, celui qui lutte et n'est pas inféodé à l'administration, celui qui ne s'adonne pas à des mesures collaborationnistes et pour finir le syndicat qui progresse quand les autres accusent une baisse vertigineuse. Les dernières élections professionnelles de mars 2001 ont été pour nous une preuve que les personnels se reconnaissent dans les revendications de l'UNATOS.

Ce choix, vous l'avez fait en votant pour l'UNATOS, maintenant il faut le concrétiser en se syndiquant. Adhérer à l'UNATOS, c'est l'assurance pour vous, d'avoir des informations régulières par notre presse syndicale, par le contact de nos trente secrétaires académiques. C'est encore l'assurance de voir vos dossiers personnels défendus dans les CAPA et dans les ministères pour les gros dossiers que sont nos salaires, la RTT, les retraites...

Pour mémoire, le passage des Agents Chefs de première catégorie dans le corps des Maîtres-Ouvriers, a toujours été une revendication de l'UNATOS, désormais, c'est chose faite, puisque le dernier contingent d'Agents Chefs doit être intégré dans le corps des Maîtres-Ouvriers en 2001.

Le combat que mène l'UNATOS contre l'annualisation est une de nos revendications intangibles. Ne vous y trompez pas, l'annualisation, c'est elle qui nous fait travailler selon des rythmes d'amplitudes aléatoires, non négociés et quand entrera en vigueur la RTT dans l'éducation nationale, on constatera que finalement celle-ci n'entraînera pas de gain en congés nouveaux.

Il est encore un point brûlant dans l'actualité du moment, ce sont les procédures que lancent les agents d'accueil devant les tribunaux administratifs sur les horaires dérogatoires annulés en Conseil d'Etat. Certaines organisations syndicales nous ont montré du doigt quand nous avons conseillé aux agents d'accueil d'exercer des recours contre les recteurs. Les résultats sont là, les premiers jugements tombent et donnent raison aux personnels en condamnant l'administration. Il est

vrai que l'UNATOS n'est pas à l'origine de cette "brèche", mais elle a néanmoins participé très largement à sa large popularisation. Mais qu'ont donc fait ces agents d'accueil ? Avec l'UNATOS ils ont demandé que soit respecté l'équité de traitement entre les OEA accueil et OEA entretien et que le ministère daigne enfin s'intéresser à leurs horaires.

Pour toutes ces raisons et bien d'autres, voilà pourquoi, à l'instar d'autres collègues j'ai décidé de me retrouver dans la valeur montante du syndicalisme TOS : l'UNATOS.

Patrick VOLLE

Montant en Francs de la cotisation syndicale mensuelle

ECHOLON	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
Ech 2 : OEA 2 cl, CROUS CDI, Agent technique de labo 2e Cl, AST 2 cl*	48	49	50	51	52	53	54	55	57	58	61		
Ech 3 : OP, OEA 1 cl, AST 1 cl*, Aide de labo, Agent technique de labo 1 Cl	49	50	51	52	53	55	56	58	59	61	63		
Ech 4 : OPP, Aide de labo Principal, Agent chef 1 cat, Agent Technique Principal*	50	51	52	54	56	57	59	61	63	65	66		
Ech 5 : Maître Ouvrier, Aide technique de Labo, Adjoint Technique Principal*	51	52	53	55	57	59	61	63	65	68	71		
C+ : Maître Ouvrier Principal Aide technique principal	61	64	67	69	73	78							
Cat B : Technicien ouvrier, laboratoire Technicien de l'enseignement supérieur*	54	56	57	59	61	63	66	68	71	73	79	83	87

* : personnels exerçant dans l'Enseignement Supérieur

Autres catégories : - Contrats Emploi Solidarité : 25 F - Contrats Emploi Consolidé : 33 F

- Contractuels 10 mois, Agent CROUS CDD, Emploi Jeunes Cadre de Vie : 45 F - Tarif retraités : nous consulter.
- Temps partiel : Montant de la cotisation divisée par la quotité de travail (à nous préciser sur le bulletin d'adhésion).
- La cotisation est mensuelle, elle est prélevée automatiquement sur le compte de l'adhérent le 28 de chaque mois.



**CONDUCTEURS
CE PLATANE EST
MIEUX ASSURÉ
QUE VOUS**

Saviez-vous qu'un conducteur blessé lors d'un accident sans tiers responsable n'est pas protégé par la loi ? Cette anomalie, notre contrat Pacs* la corrige une fois pour toutes. Assurance tous risques corporels pour le conducteur et les siens, ce contrat met votre famille et vous-même à l'abri de tout, même à bord d'un véhicule de location, d'un taxi, voire d'un bus.

Ce n'est pas que nous ayons quoi que ce soit contre les platanes... Mais force est d'admettre que nous avons un petit faible pour les humains.

Rejoignez-nous : ☎ N° Azur 0 810 500 810 ou www.maif.fr

*Le contrat Pacs est complémentaire du contrat auto-moto de la MAIF.



MAIF

ASSUREUR MILITANT